

Aide à domicile

L'ADMR et l'Unafam coopèrent pour le suivi des personnes atteintes de troubles psychiques

Publié le 16/02/21 - 11h55

Ce 11 février, selon un communiqué, Marie-Josée Daguin, présidente nationale de l'ADMR, et Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam, ont signé une convention de partenariat. Celui-ci a pour vocation d'améliorer le suivi des personnes ayant des troubles psychiques. Diverses initiatives devraient concrétiser cette coopération comme des formations spécifiques des intervenants à domicile notamment sur les outils essentiels à la compréhension de la maladie et de son évolution. Les deux associations souhaitent également encourager la création de liens entre les personnes accompagnées, leurs aidants et les solutions de répit. Elles veulent aussi peser sur les pouvoirs publics conjointement. Le communiqué explique que cette signature s'inscrit dans le contexte de la pandémie de Covid-19 qui a vu augmenter "les troubles psychiques consécutifs à la fois à l'inquiétude et à l'anxiété grandissante face à la maladie mais également à l'interruption ou au report des suivis réguliers."

Edoxie Allier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>